Image not found or type unknown

Inscription à l'université en situation irreguliere

Par **badrinath**, le **21/07/2014** à **22:52**

Bonsoir à tous voici la situation qui m'amène à demander votre aide aujourd'hui.

Je suis en couple avec une personne depuis plus d'un an maintenant de nationalité angolaise, elle est rentrée légalement en France par le Portugal avec un visa touriste de 6 mois il me semble.

Entre temps elle a fait une demande d'asile motivée par des documents officiels indiquant à priori à valider cette demande; son dossier a été suivi par un avocat mais qui na pas fait "grand chose" visiblement si ce n'est lui promettre et garantir la bonne issue de la décision. Toutefois la première a été refusé, puis à la suite des appels également, ainsi que le conseil d'état.
Puis à reçu un ordre de quitté par la suite il y a plus de 8 mois.

Aujourd'hui elle parle et écrit le français plutôt très bien, parle également couramment portugais et espagnol, notion d'anglais, bénévole aux restos du coeur, et autres associations caritative, ne touche pas un euro d'aide de l'état.

Malgré sa situation elle souhaiterai reprendre des études universitaires ou formation diplômante (elle a en sa possession, déjà quelques diplômes universitaire de son pays, ainsi que l'équivalence BAC, au vu de sa situation cela me parait très mal engagé mais je pense qu'il y a quand même quelques chose à faire même si c'est "border" je tiens à souligner que je suis prêt à tout faire tout tenter pour aboutir à une solution, astuces, jurisprudence ou autres tout en restant à la limite du légal mais sans la franchir.

la question dans un premier temps est y-a t-il un moyen de s'inscrire a la fac, formation, univ, etc... en situation irrégulière?

Y a t-il un moyen de récupérer un nouveau visa de préférence étudiant sans avoir a repartir du territoire français?
Car j'imagine qu ils vont être réticent à délivrer un visa avec un un avis d'expulsion.

Et est-ce possible de récupérer un visa d'un état européen Schengen autre que la France via consulat ou ambassade sans avoir a sortir du territoire?
Sachant qu'elle a de la famille en Belgique, Espagne, Portugal, France, Angleterre.

Je vous Remercie tous d'avance cette situation est très délicate pour nous.

Par **domat**, le **22/07/2014** à **10:27**

bjr,
il me semble que même en situation irrégulière, une personne peut s'inscrire dans une université si elle possède le bac ou l'équivalent.
par contre au vu de sa situation (OQTF)je crains que votre ami ne puisse pas obtenir de visa de séjour en france dans l'immédiat.
vous pouvez essayer de vous pacser voir de vous marier mais le maire peut demander une enquête pour vérifier si le mariage n'a pas pour but d'obtenir un titre de séjour.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés